



# Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

Comité local de Nanterre, 27 rue Sadi Carnot, 92000 Nanterre

06 31 82 20 85

nanterre@mrp.fr

## Contribution au débat Nanterre Lutte pour l'Égalité, 6 mars 2026

(Célébration à Nanterre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes)

Jean-Pierre Raoult, membre du comité local de Nanterre du MRAP

A été retenu notamment pour ce débat le thème **Intersectionnalité**

**Rappelons la définition de l'approche intersectionnelle** (copiée ici sur le site d'Amnesty International France)

*Une personne est victime de discrimination quand elle subit un traitement différent en raison de son genre, son origine ethnique, sa religion ... Quand une personne subit plusieurs discriminations qui se renforcent mutuellement, on parle de discrimination intersectionnelle. Adopter une approche intersectionnelle permet de lutter plus efficacement contre les situations de violences et de garantir l'égal accès aux droits pour toutes et tous.*

**Le mot clef ici est « se renforcent mutuellement »**

**La notion d'intersectionnalité est récente (1989)**

On lit dans un article en 2020 de la sociologue Françoise Vergès, titré ***L'intersectionnalité et ses limites*** :

*La notion d'intersectionnalité proposée en 1989 par la juriste africaine-américaine Kimberlé Crenshaw est venue combler un manque conceptuel dans l'analyse des multiples oppressions des femmes noires. Elle a permis de résumer ce que des féministes noires avaient signalé sur les enchevêtrements entre classe, race et genre.*

et, à propos de l'article fondateur de Kimberlé Crenshaw :

*Elle rappelait que la notion d'identités multiples ne pouvait résoudre la tension entre le fait que « ce qui est dit du genre l'est à partir de l'expérience des bourgeoises blanches » et que « ce qui est dit de la race l'est à partir de l'expérience des Noirs de sexe masculin ». L'intersectionnalité proposait une méthode critique mettant en lumière les impasses et limites d'un féminisme universaliste qui donnait à la domination masculine la place centrale dans la théorie de la condition des femmes.*

Une traduction française de deux textes fondateurs de Kimberlé Crenshaw a été publiée en traduction française en 2023 :

CRENSHAW Kimberlé W. Intersectionnalité, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 2023, 224 p.

Une bonne présentation de cet ouvrage a été mise en 2024 sur le site de la Ligue de l'Enseignement :

<https://ligue-enseignement.be/education-enseignement/articles/societe/lintersectionnalite-un-outil-critique-pour-deconstruire-les-inegalites>

Le dernier paragraphe de cet article est titré « Élargir le combat féministe et antiraciste »

Cette approche globale a un double mérite : scientifique et militant ; elle permet en effet de mener des luttes communes à des associations ou organismes se définissant prioritairement contre tel ou tel type de discrimination. C'est pourquoi elle est prônée par le MRAP mais aussi pourquoi elle est vivement combattue dans des milieux réactionnaires dans un fourre-tout malhonnête au côté des termes « woke » et « théorie du genre ».

Elle est reprise par des instances dévolues à la lutte contre les discriminations, telle la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme), notamment dans ses rapports annuels sur « La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ».

On lit dans le rapport 2024 : **Recommandation numéro 17** . *La CNCDH recommande aux magistrates et magistrats de prendre en compte le croisement, le cumul et l'intersectionnalité des discriminations et à en assurer la reconnaissance, notamment dans le prononcé des peines* (recommandation analogues d'autres années)

Le Rapport 2022 cite notamment un rapport du laboratoire CNRS TEPP (« Théorie et évaluation des politiques publiques ») : ***Discriminations dans l'accès à l'emploi : les effets croisés du genre, de l'origine et de l'adresse***

On y lit par exemple : *Il apparaît que les hommes subissent des discriminations liées à l'origine lorsqu'ils résident dans des quartiers prioritaires tandis que les femmes maghrébines sont systématiquement discriminées sur ce motif, peu importe leur lieu de résidence. Ces résultats confirment la dimension intersectionnelle du phénomène et soulignent la nécessité de prendre en compte l'ensemble des caractéristiques individuelles pour mesurer et lutter efficacement contre les discriminations.*